

F I D U C I E   A U R I F È R E   C M P

## Rapport semestriel

30 juin 2011

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant sans frais le 1-800-268-8186, en consultant notre site Web à [www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca) ou celui de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou, encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Valeurs mobilières Dundee ltée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 20<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.



# Fiducie aurifère CMP

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

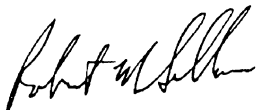
---

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Valeurs mobilières Dundee Ltée, en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Valeurs mobilières Dundee Ltée, en sa qualité de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le conseil d'administration du fiduciaire est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales conventions comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Il doit également rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur externe du Fonds, nommé par les porteurs de parts. L'auditeur externe n'a pas examiné ces états financiers. En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, les auditeurs externes doivent, s'ils n'ont pas examiné les états financiers du Fonds, l'indiquer comme tel.



ROBERT M. SELLARS  
Vice-président directeur, chef de l'exploitation et chef des finances  
Valeurs mobilières Dundee Ltée

Le 9 août 2011

---

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Résultats<sup>1)</sup>

Pour le semestre clos le 30 juin 2011 (la « période »), le rendement total des parts de fiducie de la Fiducie aurifère CMP (le « Fonds ») s'est établi à moins 30,4 % selon la valeur liquidative. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais et charges, contrairement à ceux de l'indice de référence qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX, indice de référence général du Fonds, a été de 0,2 %. Le S&P/TSX est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie, qui comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif du Fonds est très différent de celui de cet indice.

Pour la même période, le rendement de l'indice aurifère mondial S&P/TSX, indice de référence significatif pour le Fonds, a été de moins 12,8 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les secteurs du marché dans lesquels le Fonds investit, se révèle plus utile aux fins de l'évaluation du rendement de celui-ci.

Pour la période, le Fonds a produit un rendement inférieur à celui de l'indice de référence significatif (selon la valeur liquidative par part) principalement en raison de l'exercice de bons de souscription de série A par les porteurs de bons de souscription de la Fiducie avant leur expiration le 25 janvier 2011. Même si le Fonds a obtenu un produit en trésorerie de 47,7 M\$ contre l'exercice de bons de souscription de série A, la valeur liquidative par part du Fonds a baissé en raison de l'émission de 3 972 550 parts de fiducie supplémentaires. Ces résultats ne tiennent pas compte des rendements relatifs gagnés par les porteurs des bons de souscription de série A admissibles à l'achat des parts à un prix réduit de 12 \$ par part avant leur expiration. Sans la dilution des bons de souscription, le rendement du Fonds aurait été supérieur à celui de l'indice de référence pour la période.

Le contexte macroéconomique entourant l'or est demeuré en grande partie favorable au cours de la période, car la dynamique créée par la réflation monétaire croissante a ouvert la voie à une crise prononcée de la dette souveraine en Europe. Le prix de l'or a bénéficié de l'incertitude entourant la capacité du Portugal, de l'Irlande, de l'Italie, de la Grèce et de l'Espagne à faire face à leurs dettes souveraines dont le niveau a de loin dépassé leur revenu annuel, mesuré par le produit intérieur brut (« PIB »). Les marchés du crédit redoutant un possible défaut de paiement de la Grèce et voulant de meilleures compensations pour le risque associé aux autres pays périphériques de l'Union européenne, le prix de l'or a grimpé de 1 405 USD à 1 505 USD au cours de la première moitié de 2011, malgré la vigueur du dollar américain, car les investisseurs recherchaient la protection de ce qui est souvent considéré comme une valeur refuge.

Bien que le prix de l'or en dollars américains ait grimpé d'environ 7 % au cours de la période, l'inquiétude sur les marchés des actions suscitée

par la situation des dettes souveraines en Europe, le tremblement de terre et les retombées de l'accident nucléaire au Japon, les troubles politiques dans certains des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et la reprise économique mondiale ont concouru à l'écart assez important entre la performance des lingots d'or et celle des actions aurifères. Même si le prix plus élevé des produits de base et la volatilité des marchés financiers ont participé à l'amélioration de la situation financière de nombreux producteurs et explorateurs d'or, la hausse des coûts de production du pétrole et d'autres ressources, et la hausse potentielle des coûts d'emprunt sur les marchés des capitaux ont fait chuté le prix des actions pour la période, en particulier celles des petits producteurs et des sociétés d'exploration dont la plus faible capitalisation et le positionnement précoce dans le cycle de production les rendent plus vulnérables à une baisse du marché des actions. Les placements qui ont subi des baisses importantes durant la période sont ceux de Dorato Resources, Perseus Mining, Continental Gold Ltd., Avala Resources et Magellan Minerals. Tout comme les agitations politiques ont poussé à la volatilité des prix du pétrole durant la période, elles ont également eu une incidence sur les sociétés aurifères dont les projets se situent dans certaines des régions fragiles de l'Afrique et d'Amérique du Sud, entraînant de nets reculs pour quelques placements du Fonds.

Les titres qui ont considérablement contribué à la performance du Fonds pour la période sont ceux de Tahoe Resources, African Minerals Ltd., Atac Resources Ltd., Belo Sun Mining Corp., Ressources Pershimco Inc., Queenston Mining Inc., Auryx Gold Corp., Rockhaven Resources Ltd. et Newstrike Resources Ltd. Malgré une correction du prix de son titre à la fin de la période, Tahoe Resources est une des sociétés ayant le plus contribué au rendement du Fonds grâce à des hausses du cours de l'argent et au succès de ses activités de forage sur son projet Escobal. African Minerals, avec la réalisation dans les délais prévus tout en respectant le budget du projet d'extraction de minerai de fer Tonkili de la Sierra Léone, a également grandement contribué au rendement du Fonds, la mine approchant rapidement de sa phase de production.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 23,1 %, passant de 127,1 M\$ au 31 décembre 2010 à 156,5 M\$ au 30 juin 2011. Cette hausse nette est principalement attribuable au produit de 47,7 M\$ tiré de l'émission de parts de fiducie additionnelles par l'exercice de bons de souscription de série A, moins le rendement des placements de moins 11,2 M\$, les distributions nettes en espèces de 6,0 M\$ versées aux porteurs de parts, ainsi que les rachats et les annulations de parts de fiducie de 0,9 M\$. Le rendement des placements du Fonds varie en fonction des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison de l'activité du portefeuille. Les charges du Fonds ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des variations de la prime incitative de gestion, de l'actif net moyen et de l'activité du portefeuille. Ses revenus ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, car des changements étaient intervenus dans ses placements.

### Emprunts

Le Fonds a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 7 000 000 \$ et a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Pour le semestre clos le 30 juin 2011, les emprunts bancaires maximal et minimal du Fonds s'établissaient respectivement à néant (7 000 000 \$

1) Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations (« valeur liquidative »), laquelle peut différer de l'actif net selon les PCGR (« actif net »).

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

au 31 décembre 2010) et à néant (néant au 31 décembre 2010). Le taux d'intérêt moyen pratiqué sur le solde impayé au cours de l'exercice n'est pas disponible (4,0 % au 31 décembre 2010).

Au 30 juin 2011, aucune portion (aucune au 31 décembre 2010) du total de l'actif du Fonds, ou aucune portion (aucune au 31 décembre 2010) de l'actif net, n'avait été financée au moyen d'un emprunt bancaire (aucun emprunt au 31 décembre 2010).

### Événements récents

#### **Changement de gestionnaire**

Le 1<sup>er</sup> février 2011, La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») a conclu l'opération Patrimoine Dundee par l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee, Banque Scotia est devenue la société mère de Goodman & Company, Conseil en placements Itée (« GCCPL »).

Dans le cadre de l'opération Patrimoine Dundee, la convention de gestion entre GCCPL et le Fonds a été cédée à Valeurs mobilières Dundee Itée (le « gestionnaire »), aux termes d'une entente de cession et de prise en charge datée du 28 janvier 2011 entre GCCPL et Valeurs mobilières Dundee Itée. En conséquence, Valeurs mobilières Dundee Itée agit à titre de gestionnaire du Fonds depuis le 28 janvier 2011.

Toute mention de « gestionnaire » après la conclusion de l'opération Patrimoine Dundee désigne Valeurs mobilières Dundee Itée dans le présent document et toute mention de « gestionnaire » avant la conclusion de l'opération Patrimoine Dundee a trait à GCCPL dans le présent document.

En outre, en raison de l'opération Patrimoine Dundee, Patrimoine Dundee inc. s'est départie de ses activités sur les marchés des capitaux exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee pour Marchés financiers Dundee et de certains autres actifs, sous forme d'actions de Marchés financiers Dundee, société mère de Valeurs mobilières Dundee Itée, qu'elle a distribuées à ses actionnaires. Avant cette distribution, certaines entreprises exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee et GCCPL ont été transférées à Valeurs mobilières Dundee Itée par transfert d'actifs le 28 janvier 2011. Valeurs mobilières Dundee Itée continue d'offrir des services au Fonds tels que l'exécution d'opérations et les services professionnels. En conséquence, les paiements à Valeurs mobilières Dundee Itée par le Fonds des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des frais pour les services professionnels continueront d'être considérés comme des opérations entre apparentés.

#### **Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ont été remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, en janvier 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le gestionnaire a déjà entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation de leur incidence et en

déterminant les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

Le gestionnaire continuera d'évaluer les changements à apporter éventuellement aux états financiers ainsi que leur effet sur les conventions comptables, les fonctions de gestion, les technologies de l'information et les contrôles internes.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers du Fonds auront trait à un supplément d'information et à une modification possible de la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix des parts du Fonds (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne devrait pas changer.

#### **Taxe de vente harmonisée**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») par une taxe de vente harmonisée (« TVH ») unique. La TVH combine le taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et le taux de la TVP, et devient ainsi 13 % en Ontario.

Les fonds de placement au Canada doivent calculer la TVH selon des règles précises. Celles-ci exigent que la TVH soit calculée en tenant compte du lieu de résidence des porteurs de parts et de la valeur réelle de leurs intérêts plutôt qu'en fonction du siège du gestionnaire.

La nouvelle TVH entraîne une hausse globale des ratios des frais de gestion, les frais de gestion et certaines autres charges imputées au Fonds étant désormais assujettis à cette taxe.

### Opérations entre apparentés

Les ententes décrites ci-dessous constituent des opérations entre apparentés :

#### **Commissions et commissions de courtage**

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées durant la période se sont élevées à 64 000 \$ (110 000 \$ au 30 juin 2010). Une tranche de 24 000 \$ a été versée au gestionnaire (77 000 \$ au 30 juin 2010). Il est à noter que toutes les commissions de courtage payées avant le 28 janvier 2011 ont été payées à Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de GCCPL, qui gère les affaires du gestionnaire.

#### **Frais de gestion**

Le Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Fonds. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes du Fonds.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, le Fonds a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 1,9 M\$ (663 000 \$ au 30 juin 2010).

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### **Charges liées aux activités et frais de services administratifs**

Le Fonds acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne du Fonds. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par le Fonds, exception faite de certaines charges, comme les intérêts et les impôts. En outre, le Fonds a payé au gestionnaire 103 000 \$ (69 000 \$ au 30 juin 2010) au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

### **Prime incitative de gestion**

Comme il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, le Fonds versera pour chaque exercice du Fonds une prime incitative de gestion au gestionnaire en fonction du rendement du Fonds. La prime incitative de gestion est calculée chaque année civile. Au 30 juin 2011, aucune prime incitative de gestion (15,3 M\$ au 31 décembre 2010), taxe de vente comprise, n'était payable par le Fonds.

### **Services professionnels**

En contrepartie des services professionnels fournis par Valeurs mobilières Dundee Itée, le Fonds n'a versé aucune commission (5 000 \$ au 30 juin 2010) au cours de la période. Fait important, les honoraires versés avant le 28 janvier 2011 ont été versés à Corporation de valeurs mobilières Dundee.

### **Opérations entre fonds**

Le Fonds effectue occasionnellement des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

### **Souscription de titres**

Le Fonds a investi dans des placements de titres auxquels une société liée au gestionnaire a agi à titre de preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire a obtenu une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtenu l'approbation du comité d'examen indépendant mis sur pied pour le Fonds conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement.

### **Directives permanentes du comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), un

comité d'examen indépendant (le « premier CEI ») a été nommé par GCCPL et est entré en fonction en 2007. À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee le 1<sup>er</sup> février 2011, le premier CEI a été dissous conformément aux exigences du Règlement 81-107 et le gestionnaire a nommé un nouveau comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller le Fonds. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du premier CEI et du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du premier CEI et du CEI et les frais d'assurance sont imputables au Fonds. Au 30 juin 2011, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le premier CEI et le CEI ont donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à Corporation de valeurs mobilières Dundee et à Valeurs mobilières Dundee Itée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte du Fonds (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »), sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec Corporation de valeurs mobilières Dundee ou Valeurs mobilières Dundee Itée pour le compte du Fonds.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du Fonds et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds a suivi les directives permanentes du premier CEI et du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts de fiducie en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts de fiducie en circulation au moment pertinent.

#### Actif net par part de fiducie du Fonds<sup>1)</sup>

	(début des activités le 25 janvier 2008)			
	30 juin 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Actif net au début de la période</b>	<b>28,04 \$</b>	<b>14,60 \$</b>	<b>7,91 \$</b>	<b>10,00 \$</b>
Frais d'émission	-	-	-	(0,55)
Dilution attribuable à l'exercice des bons de souscription de série A	(4,98)	-	-	-
<b>Actif net au début de la période, retraité<sup>1) 2)</sup></b>	<b>23,06 \$</b>	<b>14,60 \$</b>	<b>7,91 \$</b>	<b>9,45 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>				
Revenu total	-	-	0,02 \$	0,12 \$
Total des charges	(0,26)	(4,20)	(2,09)	(0,20)
Gain (perte) réalisé pour la période	0,10	6,20	3,15	(0,47)
Gain (perte) non réalisé pour la période	(0,41)	12,40	6,85	(1,12)
<b>Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités<sup>2)</sup></b>	<b>(0,57)\$</b>	<b>14,40 \$</b>	<b>7,93 \$</b>	<b>(1,67)\$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts</b>				
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(1,00)	(0,55)	(1,27)	-
Remboursement de capital	-	-	-	-
<b>Total des distributions annuelles<sup>2) 3)</sup></b>	<b>(1,00)\$</b>	<b>(0,55)\$</b>	<b>(1,27)\$</b>	<b>- \$</b>
<b>Actif net à la fin de la période<sup>1) 2)</sup></b>	<b>19,46 \$</b>	<b>28,04 \$</b>	<b>14,60 \$</b>	<b>7,91 \$</b>

#### Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) <sup>7)</sup>	156 533 \$	127 141 \$	60 673 \$	34 151 \$
Nombre de parts de fiducie en circulation	8 556 647	4 650 097	4 197 977	4 283 650
Frais de gestion	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>4)</sup>	2,59 %	21,84 %	18,16 %	9,49 % *
RFG avant renoncations ou prises en charge <sup>4)</sup>	2,59 %	21,84 %	18,16 %	9,49 % *
Ratio des frais d'opérations <sup>5)</sup>	0,08 %	0,34 %	0,36 %	0,20 % *
Taux de rotation du portefeuille <sup>6)</sup>	2,58 %	65,43 %	104,94 %	68,57 %
<b>Valeur liquidative par part de fiducie<sup>7)</sup></b>	<b>18,30 \$</b>	<b>27,34 \$</b>	<b>14,45 \$</b>	<b>7,97 \$</b>
Cours de clôture <sup>8)</sup>	12,60 \$	14,05 \$	9,05 \$	5,39 \$
Prime (escompte) du cours du marché sur la valeur liquidative par part	(31,15 %)	(48,61 %)	(37,37 %)	(32,37 %)

\* Annualisé, sauf les coûts d'émission inclus dans le RFG au 31 décembre 2008, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

1) Ces chiffres sont tirés des états financiers audités (annuels) et non audités (semestriels) du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences sont expliquées dans les notes afférentes aux états financiers. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.

2) L'actif net par part de fiducie et les distributions par part de fiducie sont établis selon le nombre réel de parts de fiducie en circulation au moment pertinent. L'augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part de fiducie est fonction du nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation au cours de la période.

3) Distribution en espèces en 2011, distribution autre qu'en espèces en 2010 et en 2009.

4) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) du Fonds pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2011 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Ce ratio peut varier en raison des fluctuations de la valeur liquidative moyenne et de la variation des charges payables par le Fonds pour le deuxième semestre de l'exercice et différer de façon importante du dernier RFG de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2011. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information :

(en %)	30 juin 2011	31 décembre 2010
RFG, compte non tenu des primes incitatives de gestion	2,59	2,68
RFG, compte non tenu des primes incitatives de gestion et de la taxe de vente	2,33	2,45

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- 5) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- 6) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de toute opération de rééquilibrage du portefeuille faisant suite à une fusion ainsi que des placements à court terme arrivant à échéance dans moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 7) Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). Un rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations est présenté ci-après.
- 8) Le cours de clôture est celui de la Bourse de Toronto au 30 juin 2011.

### Rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations

	Total (en milliers de \$)	Par part (en \$)
Valeur liquidative aux fins des opérations (valeur liquidative)	156 533	18,30
Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	9 945	1,16
Actif net selon les PCGR (actif net)	166 478	19,46

### Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés à la fin du mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois. Les frais de gestion engagés par le Fonds ont été intégralement affectés aux services-conseils de gestion de portefeuille.

### Rendement passé

Les rendements passés des parts de fiducie du Fonds sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. Les informations présentées supposent que les distributions effectuées par le Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts de fiducie additionnelles du Fonds. En outre, ces renseignements ne tiennent pas compte de charges optionnelles qui auraient réduit le rendement.

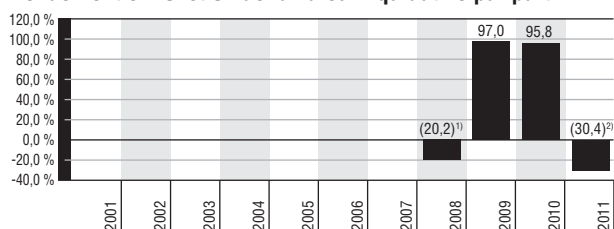
#### Rendement annuel

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement annuel des parts de fiducie du Fonds et la variation du rendement d'une année à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement détenu au premier jour de chaque exercice.

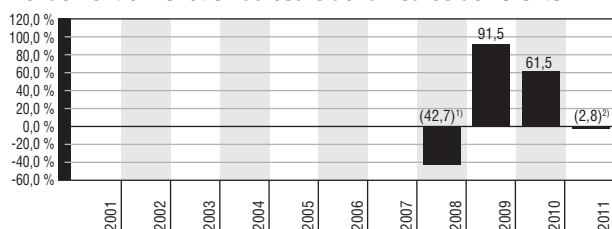
Le Fonds, étant une fiducie d'investissement à capital fixe, ne distribue pas continuellement ses parts de fiducie à la valeur liquidative par part. Les parts de fiducie du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto. Par conséquent, à des fins de comparaison, les rendements annuels ont été calculés selon la valeur liquidative par part de fiducie du Fonds ainsi que d'après le cours de la Bourse de Toronto.

(exercices clos les 31 décembre)

#### Rendement en fonction de la valeur liquidative par part



#### Rendement en fonction du cours de la Bourse de Toronto



1) Depuis la date d'établissement jusqu'à la fin de l'exercice.

2) Pour le semestre clos le 30 juin 2011.

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles sur notre site Web à l'adresse [www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice du Fonds, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

PAR PAYS/RÉGION <sup>1)</sup>	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Canada	84,6
Australie	12,4
Royaume-Uni	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	(0,4)

PAR SECTEUR <sup>1)2)</sup>	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Or et métaux précieux	73,3
Métaux et minerais	27,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	(0,4)
Énergie	0,2

PAR CATÉGORIE D'ACTIF	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Actions	101,4
Autres éléments d'actif net (de passif)	(1,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	(0,4)

25 PRINCIPAUX TITRES	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Sabina Gold & Silver Corp.	12,4
Tahoe Resources Inc.	11,4
Corporation Minière Osisko	6,4
Perseus Mining Limited	5,2
Crusader Resources Limited	4,9
ATAC Resources Ltd.	4,7
Avala Resources Ltd.	4,6
Torex Gold Resources Inc.	4,4
Queenston Mining Inc.	4,4
Continental Gold Limited	3,9
African Minerals Limited	3,6
Strategic Metals Ltd., à droit de vote restreint	3,0
Premium Exploration Inc.	2,3
Société aurifère Barrick	2,0
Intrepid Mines Limited	1,9
Belo Sun Mining Corp.	1,5
Goldrush Resources Ltd.	1,3
Auryx Gold Corp.	1,3
Brilliant Mining Corp., à droit de vote restreint	1,2
Magellan Minerals Ltd.	1,1
Peregrine Diamonds Ltd.	1,1
Ressources Pershimco Inc., cat. A, à droit de vote restreint	1,0
ECl Exploration and Mining Inc., à droit de vote restreint	1,0
Teras Resources Inc.	0,9
Golden Predator Corp., à droit de vote restreint	0,8

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

2) Compte non tenu des obligations, des débetures et des actions privilégiées.

† Valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille différeront de celles présentées ci-dessus.

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, et d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non audité)

30 juin 2011

	Valeur nominale (en milliers)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
<b>ACTIONS (101,4 %)</b>			
<b>Australie (16,9 %)</b>			
Crusader Resources Limited	6 314 286	1 655 \$	7 558 \$
Intrepid Mines Limited	2 000 000	981	2 900
Lachlan Star Limited	892 857	776	533
Lachlan Star Limited, bons de souscription, 20 mai 2013*	53 571 430	–	9 032
Perseus Mining Limited	3 000 000	4 169	8 100
		<b>7 581</b>	<b>28 123</b>
<b>Canada (80,3 %)</b>			
2269991 Ontario Inc., à droit de vote restreint*	2 500 000	1 000	1 000
ATAC Resources Ltd.	1 000 000	1 017	7 250
Auryx Gold Corp.	3 604 000	1 666	2 054
Avala Resources Ltd.	6 132 500	2 565	7 052
Société aurifère Barrick	71 600	3 091	3 127
Bellhaven Copper & Gold Inc.	2 550 000	1 528	1 160
Bellhaven Copper & Gold Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 17 avr. 2012*	1 250 000	–	60
Belo Sun Mining Corp.	2 250 000	1 799	2 340
Bison Gold Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 17 sept. 2011*	2 000 000	–	394
Brazilian Gold Corporation	893 900	883	965
Brazilian Gold Corporation, à droit de vote restreint	412 000	577	414
Brilliant Mining Corp., à droit de vote restreint	7 408 112	2 000	1 852
Baja Mining Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 11 mai 2013*	7 408 112	–	593
Castillian Resources Corporation	3 000 000	180	465
Castillian Resources Corporation, bons de souscription, à droit de vote restreint, 16 juill. 2012*	2 083 500	–	193
Centurion Minerals Ltd.	1 260 000	1 527	882
Centurion Minerals Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 8 déc. 2011*	500 000	–	15
Chantrell Ventures Corp.	400 000	200	288
Chantrell Ventures Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 22 déc. 2011*	200 000	–	15
Claude Resources Inc.	362 730	417	664
Claude Resources Inc., bons de souscription, 30 déc. 2011*	181 365	–	64
Colorado Resources Ltd.	319 500	253	304
Continental Gold Limited	825 000	4 483	6 056
Dorato Resources Inc.	2 000 000	2 444	440
Dorato Resources Inc., Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 26 juill. 2011*	714 500	–	–
ECI Exploration and Mining Inc., à droit de vote restreint*	1 200 000	1 500	1 500
ECI Exploration and Mining Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 1 <sup>er</sup> janv. 2049*	600 000	–	–
Expedition Mining Inc., à droit de vote restreint	1 625 000	520	432
Expedition Mining Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 10 sept. 2012*	812 500	–	59
Golden Predator Corp., à droit de vote restreint	1 335 000	1 001	1 289
Golden Predator Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 8 sept. 2012*	667 500	–	139
Goldrush Resources Ltd.	13 900 000	1 390	1 876
Goldrush Resources Ltd., à droit de vote restreint	3 125 000	500	389
Goldrush Resources Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 1 <sup>er</sup> déc. 2012*	1 562 500	–	82
Helio Resource Corp.	2 944 000	1 830	1 119
Latin American Minerals Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 2 oct. 2011*	800 000	–	7
Lincoln Mining Corporation, bons de souscription, à droit de vote restreint, 18 août 2011*	2 794 118	–	4
Lithium Americas Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 23 déc. 2011	104 166	–	28
Lupaka Gold Corp.	1 000 000	1 500	1 100
Lupaka Gold Inc., bons de souscription, 28 juin 2014	500 000	–	55
Magellan Minerals Ltd.	2 000 000	1 437	1 760
Magellan Minerals Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 23 déc. 2011*	857 143	–	71
Murgor Resources Inc., à droit de vote restreint	1 786 000	250	232
Murgor Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 14 juin 2013*	893 000	–	32
Newstrike Resources Ltd.	2 744 833	642	1 057
Newstrike Resources Ltd., à droit de vote restreint	200 000	50	62
Newstrike Resources Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 1 <sup>er</sup> juin 2012*	100 000	–	15

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite) (non audité)

30 juin 2011

	Valeur nominale (en milliers)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
<b>ACTIONS (101,4 %) (suite)</b>			
<b>Canada (80,3 %) (suite)</b>			
Ocean Park Ventures Corp., à droit de vote restreint	2 450 000	1 348 \$	1 125 \$
Ocean Park Ventures Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 11 mai 2013*	1 225 000	–	110
Corporation Minière Osisko	669 300	7 925	10 006
Otis Gold Corp.	700 000	394	291
Peregrine Diamonds Ltd.	1 000 000	2 576	1 690
Ressources Pershimco Inc., cat. A	1 000 000	814	920
Ressources Pershimco Inc., cat. A, à droit de vote restreint	2 000 000	1 000	1 566
Premium Exploration Inc.	8 000 000	2 000	3 600
Premium Exploration Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 17 déc. 2011*	4 000 000	–	600
Queenston Mining Inc.	1 000 000	4 278	6 830
Radius Gold Inc.	1 538 461	1 000	815
Radius Gold Inc., parts, à droit de vote restreint	833 333	500	500
Riverstone Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 26 sept. 2011*	1 250 000	–	11
Rockhaven Resources Ltd.	898 000	629	1 006
Rockhaven Resources Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 2 déc. 2012*	449 000	–	301
Rye Patch Gold Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 24 déc. 2011*	2 000 000	–	92
Sabina Gold & Silver Corp.	3 300 000	4 889	19 470
Stina Resources Ltd.	15 000	6	6
Strategic Metals Ltd., à droit de vote restreint	1 500 000	4 875	4 665
Tahoe Resources Inc.	993 400	5 960	17 742
Tanzania Minerals Corp.	2 500 000	1 375	1 113
Tanzania Minerals Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 7 déc. 2012*	1 250 000	–	145
Teras Resources Inc.	2 835 000	850	1 276
Teras Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 15 oct. 2013*	2 835 000	–	477
Torex Gold Resources Inc.	4 000 000	3 880	6 920
Torex Gold Resources Inc., bons de souscription, 12 nov. 2011	1 128 550	135	491
Exploration Typhon Inc., cat. A	1 000 000	820	720
Exploration Typhon Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 21 mars 2012*	1 000 000	–	104
Unigold Inc.	8 824 000	1 500	794
Unigold Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 1 <sup>er</sup> déc. 2011*	4 412 000	–	3
Volta Resources Inc.	100 000	164	162
Wolfpack Gold Corp., à droit de vote restreint*	500 000	50	50
Yorbeau Resources Inc., cat. A	5 000 000	767	1 075
		<b>83 985</b>	<b>133 631</b>
<b>Royaume-Uni (4,2 %)</b>			
African Minerals Limited	700 000	3 345	5 613
Avnel Gold Mining Limited, à droit de vote restreint	2 200 000	881	1 153
Avnel Gold Mining Limited, bons de souscription, à droit de vote restreint, 30 sept. 2012*	1 100 000	–	148
		<b>4 226</b>	<b>6 914</b>
<b>COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (101,4 %)</b>		<b>95 792</b>	<b>168 668</b>
<b>COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)</b>		<b>(64)</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (101,4 %)</b>		<b>95 728</b>	<b>168 668</b>
<b>GAIN NON RÉALISÉ SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME (0,0 %)</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>PERTE NON RÉALISÉE SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME (0,0 %)</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>GAIN (PERTE) NON RÉALISÉ SUR LES AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,0 %)</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) (–0,4 %)</b>			
Dollars canadiens		(665)	(665)
Devises		10	10
		<b>(655)</b>	<b>(655)</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (–1,0 %)</b>		<b>(1 535)</b>	<b>(1 535)</b>
<b>ACTIF NET (100,0 %)</b>		<b>93 538 \$</b>	<b>166 478 \$</b>

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

\* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite) (non audité)

---

30 juin 2011

## Composition du portefeuille

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2011	31 décembre 2010
<b>ACTIONS</b>	<b>101,4</b>	<b>105,3</b>
Australie	16,9	14,3
Canada	80,3	87,5
Royaume-Uni	4,2	3,5
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>7,3</b>

# Fiducie aurifère CMP

## ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS (non audité)

30 juin 2011

### Gestion des risques

L'objectif de placement de la Fiducie aurifère CMP (le « Fonds ») consiste à la protéger contre l'inflation, à préserver le capital et à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille composé de métaux précieux et de titres d'émetteurs du secteur des métaux précieux, du secteur minier et du secteur des services miniers.

Les activités de placement du Fonds l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 7 afférente aux états financiers pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille regroupe les titres détenus par le Fonds par catégorie d'actifs, par pays et par segment de marché. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale du Fonds et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille de placements conformément à l'objectif de placement du Fonds.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement du Fonds et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement du Fonds. Les risques importants auxquels s'expose le Fonds sont décrits ci-après.

#### Risque de crédit

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, le Fonds n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance ni aux dérivés. En plus, toutes les opérations de placement sont exécutées par des courtiers ayant obtenu une notation approuvée. Comme tel, le risque de défaut des contreparties et des courtiers sur les opérations de placement dans le cadre de l'achat et de la vente de titres est considéré comme étant minime. Lorsque la notation tombe sous le seuil approuvé, le gestionnaire prend les mesures appropriées.

#### Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas directement exposé à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 30 juin 2011, une tranche d'environ 101 % de l'actif net du Fonds (105 % au 31 décembre 2010) était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 8 433 000 \$ (6 865 000 \$ au 31 décembre 2010). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

#### Risque de change

Le Fonds détenait des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien, sa monnaie fonctionnelle, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie en devises, le cas échéant. Il est par conséquent exposé au risque de change, puisque la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies variera en fonction des fluctuations des taux de change. Les principales devises auxquelles était exposé le Fonds au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Devise	Pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2011	31 décembre 2010
Dollar australien	13,5	11,1
Livre sterling	3,4	3,5
<b>Total</b>	<b>16,9</b>	<b>14,6</b>

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 282 000 \$ (191 000 \$ au 31 décembre 2010). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTATS DE L'ACTIF NET (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	30 juin 2011	31 décembre 2010
<b>Actif</b>		
Placements, à la juste valeur*	168 668 \$	137 300 \$
Trésorerie et placements à court terme	–	9 477
Montant à recevoir pour les placements vendus	82	380
Souscriptions à recevoir	–	1 337
Intérêts, dividendes et autres éléments courus	–	59
	168 750	148 553
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire	655	–
Emprunt (note 10)	–	–
Montant à payer pour les parts retirées du marché	–	–
Charge d'intérêts à payer	–	6
Montant à payer pour les placements achetés	1 295	–
Frais de gestion à payer	291	237
Prime incitative de gestion à payer	–	15 333
Charges à payer	31	1
Distributions aux porteurs de parts (note 9)	–	2 582
	2 272	18 159
<b>Actif net représentant les capitaux propres (note 5)</b>	<b>166 478 \$</b>	<b>130 394 \$</b>
Capitaux propres (note 5)	100 325 \$	48 371 \$
Bons de souscription (note 1)	–	2 287
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) (note 5)	66 153	79 736
	166 478 \$	130 394 \$
*Placements, au coût moyen	95 728 \$	61 033 \$
<b>Nombre de parts de fiducie en circulation (note 5)</b>	<b>8 556 647</b>	<b>4 650 097</b>
<b>Actif net par part de fiducie (note 2)</b>	<b>19,46 \$</b>	<b>28,04 \$</b>

## ÉTATS DES RÉSULTATS (non audité)

Pour les périodes closes les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	30 juin 2011	30 juin 2010
<b>Revenu de placement</b>		
Intérêts	8 \$	– \$
Dividendes	–	6
Retenue d'impôts étrangers	–	–
	8	6
<b>Charges (note 4)</b>		
Frais de gestion	1 863	663
Prime incitative de gestion	–	–
Jetons de présence et honoraires des fiduciaires	2	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1
Frais d'information aux porteurs de parts	15	9
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	130	85
Droits de garde et frais bancaires	20	3
Charge d'intérêts (note 10)	–	59
Honoraires d'audit	16	8
Frais juridiques	1	1
Droits de dépôt	15	9
Coûts de transaction (note 2)	64	110
	2 127	948
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
	2 127	948
<b>Revenu (perte) net de placement</b>	<b>(2 119)</b>	<b>(942)</b>
<b>Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements</b>		
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	770	12 263
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	5	(4)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(3 327)	(9 647)
<b>Gain (perte) net sur les placements</b>	<b>(2 552)</b>	<b>2 612</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>	<b>(4 671)\$</b>	<b>1 670 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – de base (note 2)</b>	<b>(0,57)\$</b>	<b>0,39 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – dilué (note 2)</b>	<b>(0,43)\$</b>	<b>0,15 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (non audité)

Pour les périodes closes les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2011	30 juin 2010
<b>Actif net au début de la période</b>	130 394 \$	61 303 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>	(4 671)	1 670
<b>Distributions aux porteurs de parts (note 9)</b>		
Revenu net de placement	–	–
Gain net réalisé sur les placements	(8 623)	–
Remboursement de capital	–	–
	(8 623)	–
<b>Opérations sur les capitaux propres</b>		
Produit de l'exercice des bons de souscription de série A (note 5)	47 671	–
Réinvestissement des distributions autres qu'en espèces aux porteurs de parts (note 9)	2 582	5 350
Achat et annulation de parts de fiducie	(875)	–
Paiements liés aux rachats	–	–
	49 378	5 350
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	36 084	7 020
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<b>166 478 \$</b>	<b>68 323 \$</b>

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les périodes closes les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2011	30 juin 2010
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Revenu (perte) net de placement	(2 119)\$	(942)\$
<b>Variation du fonds de roulement hors trésorerie</b>		
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	1 337	–
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments courus	59	74
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	(15 255)	(7 321)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	298	(542)
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés	1 295	344
(Achat de placements)	(37 798)	(34 501)
Produit de la vente de placements	3 873	43 860
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	5	(4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	(48 305)	968
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'exercice des bons de souscription de série A (note 5)	47 671	–
Augmentation (diminution) du montant à payer pour les parts de fiducie retirées du marché	–	–
Augmentation (diminution) de l'emprunt (note 10)	–	(3 000)
Achat et annulation de parts de fiducie	(875)	–
Distributions en espèces aux porteurs de parts (note 9)	(8 623)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	38 173	(3 000)
Flux de trésorerie de la période, montant net	(10 132)	(2 032)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (Découvert bancaire) au début de la période</b>	9 477	2 473
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (Découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>(655)\$</b>	<b>441 \$</b>

### Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :

Intérêts payés	– \$	59 \$
----------------	------	-------

### La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

Trésorerie (découvert bancaire)	(655)\$	441 \$
Placements à court terme	–	–
	<b>(655)\$</b>	<b>441 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 1. Le Fonds

#### a) Création de la fiducie de fonds communs de placement

La Fiducie aurifère CMP (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital fixe établie aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle a commencé ses activités le 25 janvier 2008 (la « date de clôture »).

Lors de son premier appel public à l'épargne, le Fonds a offert les unités au prix de 10 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une part de fiducie du Fonds et d'un bon de souscription de série A. Le Fonds a tiré un produit brut de 45 000 000 \$ de l'émission de 4 500 000 unités lors de son premier appel public à l'épargne.

Les parts de fiducie et les bons de souscription du Fonds sont négociés à la Bourse de Toronto (« TSX ») depuis le 25 janvier 2008 sous le symbole CMP.UN et CMP.WT.A, respectivement. Avant la date d'échéance des bons de souscription de série A le 25 janvier 2011, les porteurs de parts ont exercé un total de 3 972 550 bons de souscription de série A et le Fonds a émis un total de 3 972 550 parts de fiducie et de 1 986 274 bons de souscription de série B. Les bons de souscription de série B sont négociés à la Bourse de Toronto (« TSX ») depuis le 25 janvier 2011 sous le symbole CMP.WT.B. Les bons de souscription de série A n'ayant pas été exercés sont venus à échéance le 25 janvier 2011 à 17 h (heure de Toronto). Ils ont par conséquent été radiés à la Bourse de Toronto. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'échéance des bons de souscription de série A, voir la note 5.

#### b) Changement de gestionnaire

Le 1<sup>er</sup> février 2011, La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») a conclu l'opération Patrimoine Dundee par l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee, Banque Scotia est devenue la société mère de Goodman & Company, Conseil en placements Itée (« GCCPL »).

Dans le cadre de l'opération Patrimoine Dundee, la convention de gestion entre GCCPL et le Fonds a été cédée à Valeurs mobilières Dundee Itée (le « gestionnaire »), aux termes d'une entente de cession et de prise en charge datée du 28 janvier 2011 entre GCCPL et Valeurs mobilières Dundee Itée. En conséquence, Valeurs mobilières Dundee Itée agit à titre de gestionnaire du Fonds depuis le 28 janvier 2011.

Toute mention de « gestionnaire » après la conclusion de l'opération Patrimoine Dundee désigne Valeurs mobilières Dundee Itée dans le présent document et toute mention de « gestionnaire » avant la conclusion de l'opération Patrimoine Dundee a trait à GCCPL dans le présent document.

En outre, en raison de l'opération Patrimoine Dundee, Patrimoine Dundee inc. s'est départie de ses activités sur les marchés des capitaux exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee pour Marchés financiers Dundee et de certains autres actifs, sous forme d'actions de Marchés financiers Dundee, société mère de Valeurs mobilières Dundee Itée, qu'elle a distribuées à ses actionnaires. Avant cette distribution, certaines entreprises exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee et GCCPL ont été transférées à Valeurs mobilières Dundee Itée par transfert d'actifs le 28 janvier 2011. Valeurs mobilières Dundee Itée continue d'offrir des services au Fonds tels que l'exécution d'opérations et les services professionnels. En conséquence, les paiements à Valeurs mobilières Dundee Itée par le Fonds des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des frais pour les services professionnels continueront d'être considérés comme des opérations entre apparentés.

#### c) Dates de présentation de l'information financière

L'état des titres en portefeuille est arrêté au 30 juin 2011. Les états de l'actif net sont arrêtés au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur les semestres clos les 30 juin 2011 et 2010. Dans le présent document, le terme « période » désigne les périodes indiquées précédemment.

#### d) Déontologie

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés du gestionnaire (les « salariés ») sont assujettis à son manuel de conformité (le « Manuel ») et tous les salariés qui travaillent dans le secteur des fonds d'investissement doivent aussi se conformer au supplément relatif aux fonds d'investissement (le « Supplément »). Le Manuel régit toutes les activités du gestionnaire à titre de courtier en valeurs et assure le respect des exigences réglementaires de l'OCRCVM, tandis que le Supplément contient des procédures et des mesures de protection additionnelles visant à veiller aux intérêts de tous les investisseurs du Fonds, et régit par conséquent les activités liées aux fonds d'investissement. Le Manuel et le Supplément ont été lus et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et le Supplément a été lu et approuvé par le comité d'examen indépendant du Fonds. Le Manuel comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer et le Supplément contient des restrictions supplémentaires sur les opérations auxquelles les salariés qui travaillent dans les fonds d'investissement doivent se soumettre.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation

Les états financiers du Fonds sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales conventions comptables du Fonds sont les suivantes :

#### a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers selon les PCGR du Canada, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, de même que sur les produits et les charges pour la période. Ces estimations sont faites en fonction de l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations.

Un des points clés d'estimation pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer des jugements complexes ou subjectifs est la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses lié à une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers.

#### b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements des Fonds sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note 6 afférente aux états financiers présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

La juste valeur des placements du Fonds à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture. Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur ou au cours vendeur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation des informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation.

La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis du gestionnaire, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire.

- ii) Les obligations et les débetures sont évaluées au dernier cours acheteur de clôture obtenu d'un courtier reconnu pour les positions acheteur et au dernier cours vendeur de clôture pour les positions vendeur.
  - iii) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché ou au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lesquels avoisinent la juste valeur.
  - iv) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
  - v) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi chaque jour ouvré de la Bourse de Toronto (une « date d'évaluation »). En vertu de la politique d'évaluation du Fonds, lorsque les taux de change établis à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi pour une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h pour cette date d'évaluation.
-

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

vi) Conformément à l'abrégié 173 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », le gestionnaire a examiné sa méthode d'évaluation des actifs et des passifs et il est d'avis que la juste valeur attribuée aux actifs financiers et aux passifs financiers dans les présents états financiers tient compte des niveaux appropriés de risque de crédit.

#### c) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs (autres que la perte non réalisée sur les contrats de change à terme, la perte non réalisée sur les autres instruments dérivés, l'obligation pour options vendues et les passifs financiers négociables liés aux titres vendus à découvert qui sont constatés à la juste valeur) sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

#### d) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

#### e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement qui comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans l'état des résultats au poste « Coûts de transaction ».

#### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours et de découverts bancaires, s'il y a lieu.

#### g) Constatation des revenus

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Les distributions provenant de fiducies de placement sont comptabilisées à titre de revenu, de gain en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, le classement réel peut être différent. Lorsqu'elles sont traitées comme un remboursement de capital aux fins de l'impôt sur le revenu, les distributions sont portées en diminution du coût moyen des parts des fiducies de placement sous-jacentes dans l'état des titres en portefeuille.

Le cas échéant, les intérêts et les dividendes sur les placements vendus à découvert sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et inscrits à titre de passif dans les états de l'actif net au poste « Intérêts et dividendes à payer sur les placements vendus à découvert » et à titre de charges dans les états des résultats, au poste « Intérêts et dividendes à payer sur les placements vendus à découvert ». Le gain (ou la perte) qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions vendeur étaient dénouées, est compris au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats et au poste « Placements vendus à découvert, à la juste valeur » des états de l'actif net. Lorsque la position vendeur est dénouée, le gain (ou la perte) est réalisé et comptabilisé dans les états des résultats, au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements ».

#### h) Conversion de devises

La monnaie de présentation du Fonds est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour le Fonds.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés et non réalisés sur les placements sont compris respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » de l'état des résultats. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs monétaires autres que les placements libellés en devises sont compris au poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net » de l'état des résultats.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

#### i) Vente à découvert

Lorsqu'un Fonds vend un titre à découvert, il emprunte ce titre à un courtier afin de conclure la vente. Le Fonds subit une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et celle où il dénoue la position vendeur en achetant ce titre. Le Fonds réalise un gain si le prix du titre diminue entre les deux dates. Le gain (ou la perte) qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient dénouées, est compris au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats et au poste « Placements vendus à découvert, à la juste valeur » des états de l'actif net. Lorsque la position vendeur est dénouée, le gain (ou la perte) est réalisé et comptabilisé dans les états des résultats, au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements ».

Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure de dénouer une position à découvert au moment opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait remplacé un titre emprunté, il conservera un compte auprès du courtier, composé de trésorerie et de titres liquides, de manière à ce que le montant déposé en garantie corresponde au moins à la valeur marchande du titre vendu à découvert. La trésorerie déposée en garantie relativement à la position à découvert est inscrite (le cas échéant) aux états de l'actif net, au poste « Dépôts auprès de courtiers pour la vente à découvert de titres ».

#### j) Évaluation des parts du Fonds pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de fiducie du Fonds est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre de ses parts de fiducie en circulation.

#### k) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie » figure dans l'état des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts de fiducie en circulation pour la période.

#### l) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

#### m) Données comparatives

Certaines données comparatives peuvent avoir été reclassées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

#### n) Code des monnaies

La liste qui suit présente les abréviations qui peuvent être utilisées dans les états financiers :

AUD	Dollar australien	GBP	Livre sterling	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
BMD	Dollar des Bermudes	HKD	Dollar de Hong Kong	MYR	Ringgit malais	THB	Baht thaïlandais
BRL	Real brésilien	IDR	Roupie indonésienne	NOK	Couronne norvégienne	TWD	Nouveau dollar taïwanais
CAD	Dollar canadien	ILS	Shekel israélien	NZD	Dollar néo-zélandais	USD	Dollar américain
CHF	Franç suisse	INR	Roupie indienne	PHP	Peso philippin	ZAR	Rand sud-africain
DKK	Couronne danoise	JPY	Yen japonais	PKR	Roupie pakistanaise		
EUR	Euro	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise		

### 3. Impôts sur le revenu

#### a) Imposition des fiducies de fonds communs de placement

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et son année d'imposition prend fin le 15 décembre. Une fiducie de fonds communs de placement est assujettie à l'impôt sur la partie de son revenu, y compris les gains nets en capital réalisés, qui n'est pas payée ou payable à ses porteurs de parts. Conformément à la déclaration de fiducie, la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital imposables sera payée ou payable aux porteurs de parts au cours de l'année d'imposition de sorte que le Fonds n'ait à payer aucun impôt sur leur revenu. Le montant net des gains en capital imposables réalisés à distribuer est réduit du montant des gains en capital nets conservés dans le Fonds afin de lui permettre d'utiliser pleinement tous les crédits d'impôt qui pourraient découler de l'application de la formule relative au remboursement des gains en capital.

#### b) Reports prospectifs de pertes

Le Fonds peut cumuler des pertes nettes en capital et des pertes nettes autres qu'en capital. Le montant net des pertes en capital peut être reporté indéfiniment afin de réduire tout gain en capital net qui se réalisera par la suite. Les pertes autres qu'en capital des exercices clos après 2005 peuvent être reportées pendant au plus 20 ans. Au 30 juin 2011, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou perte autre qu'en capital pouvant être reportée.

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 4. Charges et opérations entre apparentés

#### a) Frais de gestion

Le Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Fonds. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes du Fonds.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion du Fonds. Les frais de gestion peuvent être payés comptant ou sous forme de parts de fiducie, à la discrétion du gestionnaire. Dans la mesure où des parts de fiducie sont émises à la place des paiements en trésorerie, elles seront évaluées à la valeur liquidative établie le dernier jour ouvrable du mois visé.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, le Fonds a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 1,9 M\$ (663 000 \$ au 30 juin 2010).

#### b) Frais de service

Le gestionnaire versera également aux courtiers, pour le compte du Fonds, des honoraires de service correspondant à 0,40 % par an (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013), plus les taxes applicables, calculés selon la valeur liquidative aux fins des opérations des parts détenues à la fin du trimestre pertinent par les clients des courtiers. Ces frais sont calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

#### c) Prime incitative de gestion

Le Fonds versera une prime incitative de gestion au gestionnaire à l'égard de chaque exercice du Fonds (un « exercice de référence ») au cours duquel la valeur liquidative rajustée par part de fiducie le dernier jour de cet exercice est d'au moins 108 %, calculée, dans le cas d'un exercice partiel, au pro rata de la valeur liquidative par part de fiducie le dernier jour de l'exercice précédent, compte non tenu des distributions et rajustée pour exclure l'effet dilutif des bons de souscription exercés depuis le meilleur exercice. La prime incitative de gestion payable pour un exercice admissible correspondra à : a) 20 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part de fiducie au dernier jour de l'exercice de référence en cause par rapport à la valeur liquidative par part de fiducie la plus élevée, multipliée par b) le nombre moyen quotidien de parts de fiducie en circulation pendant cet exercice de référence. La prime incitative de gestion de chaque exercice de référence sera évaluée et cumulée à chaque date d'évaluation et sera calculée définitivement puis versée dans les 30 jours ouvrables suivant la fin de cet exercice de référence.

Conformément au prospectus simplifié, la « valeur liquidative rajustée par part de fiducie » désigne, pour tout exercice de référence, la valeur liquidative par part de fiducie au dernier jour de cet exercice de référence, compte non tenu des distributions versées par le Fonds depuis la fin de l'exercice où la valeur liquidative a été la plus élevée et du cumul de la prime incitative de gestion et ajustée pour ne pas tenir compte de l'effet dilutif des bons de souscription exercés depuis la fin de l'exercice où la valeur liquidative a été la plus élevée. L'expression « exercice où la valeur liquidative a été la plus élevée » désigne, pour tout exercice de référence, le dernier exercice au cours duquel la valeur liquidative par part de fiducie la plus élevée a été établie. L'expression « valeur liquidative par part de fiducie la plus élevée » désigne, pour tout exercice de référence, la valeur liquidative par part de fiducie le dernier jour de l'exercice au cours duquel la limite supérieure a été établie.

Pour la période close le 30 juin 2011, aucune prime de rendement, taxe de vente comprise, n'a été versée au gestionnaire (15,3 M\$ au 31 décembre 2010).

#### d) Charges liées aux activités et frais de services administratifs

Le Fonds acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne du Fonds. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par le Fonds, exception faite de certaines charges, comme les intérêts et les impôts.

En outre, le Fonds a payé au gestionnaire 103 000 \$ (69 000 \$ au 30 juin 2010) au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

#### e) Commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées durant la période se sont élevées à 64 000 \$ (110 000 \$ au 30 juin 2010). Une tranche de 24 000 \$ a été versée au gestionnaire (77 000 \$ au 30 juin 2010). Il est à noter que toutes les commissions de courtage payées avant le 28 janvier 2011 ont été payées à Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de GCCPL, qui gère les affaires du gestionnaire. Des rabais de courtage sur titres gérés de néant (néant au 30 juin 2010) sont également pris en compte dans le total des commissions. Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par le Fonds. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'opération réalisée entre Corporation de valeurs mobilières Dundee et Valeurs mobilières Dundee Ltée, voir la note 1.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

#### f) Taxe de vente harmonisée

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») par une taxe de vente harmonisée (« TVH ») unique. La TVH combine le taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et le taux de la TVP, et devient ainsi 13 % en Ontario.

Les fonds de placement au Canada doivent calculer la TVH selon des règles précises. Celles-ci exigent que la TVH soit calculée en tenant compte du lieu de résidence des porteurs de parts et de la valeur réelle de leurs intérêts plutôt qu'en fonction du siège du gestionnaire.

La nouvelle TVH entraîne une hausse globale des ratios des frais de gestion, les frais de gestion et certaines autres charges imputées au Fonds étant désormais assujettis à cette taxe.

#### g) Unités détenues par Dundee Corporation

Au 30 juin 2011, Dundee Corporation et sa filiale en propriété exclusive, Dundee Resources Limited, détenaient un total de 1 744 674 parts de fiducies et de 518 918 bons de souscription de série B de la Fiducie aurifère CMP.

#### h) Services professionnels

En contrepartie des services professionnels fournis par Valeurs mobilières Dundee Itée, le Fonds n'a versé aucune commission (5 000 \$ au 30 juin 2010) au cours de la période. Fait important, les honoraires versés avant le 28 janvier 2011 ont été versés à Corporation de valeurs mobilières Dundee.

#### i) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (le « premier CEI ») a été nommé par GCCPL et est entré en fonction en 2007. À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee le 1<sup>er</sup> février 2011, le premier CEI a été dissous conformément aux exigences du Règlement 81-107 et le gestionnaire a nommé un nouveau comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller le Fonds. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du premier CEI et du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du premier CEI et du CEI et les frais d'assurance sont imputables au Fonds. Au 30 juin 2011, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le premier CEI et le CEI ont donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à Corporation de valeurs mobilières Dundee et à Valeurs mobilières Dundee Itée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte du Fonds (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »), sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec Corporation de valeurs mobilières Dundee ou Valeurs mobilières Dundee Itée pour le compte du Fonds.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du Fonds et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds a suivi les directives permanentes du premier CEI et du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

### 5. Capitaux propres

#### Autorisés

Conformément à la déclaration de fiducie, le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie selon les modalités du premier appel public à l'épargne et à l'exercice des bons de souscription de série A ou de série B. Le tableau suivant décrit les parts de fiducie autorisées et présente un aperçu des modalités concernant l'émission des bons de souscription et leur échéance.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 5. Capitaux propres (suite)

<b>Part</b>	Lors du premier appel public à l'épargne, chaque unité était composée d'une part de fiducie et d'un bon de souscription de série A.
<b>Bon de souscription de série A</b>	À l'exercice d'un bon de souscription de série A, selon les modalités prescrites (dont un prix d'exercice de 12,00 \$), à sa date d'échéance à 17 h (heure de Toronto) ou à tout moment antérieur, le détenteur de ce bon a droit à une part de fiducie et à la moitié d'un bon de souscription de série B. Un porteur d'un bon de souscription de série A qui se prévaut de son droit d'exercice conformément aux modalités devient ainsi porteur d'une part de fiducie et de la moitié d'un bon de souscription de série B. Les bons de souscription de série A qui ne sont pas exercés avant 17 h à la date d'échéance des bons de souscription de série A deviendront caducs. La « date d'échéance des bons de souscription de série A » correspond au troisième anniversaire de la date de clôture du 25 janvier 2008.
<b>Échéance des bons de souscription de série A</b>	Avant la date d'échéance des bons de souscription de série A le 25 janvier 2011, les porteurs de parts ont exercé un total de 3 972 550 bons de souscription de série A et le Fonds a émis un total de 3 972 550 parts de fiducie et de 1 986 274 bons de souscription de série B. Le Fonds a tiré un produit brut de 47 670 600 \$ de l'exercice des bons de souscription de série A. Les bons de souscription de série A non exercés sont venus à échéance le 25 janvier 2011, à 17 h (heure de Toronto). Ils ont par conséquent été radiés à la Bourse de Toronto.
<b>Bon de souscription de série B</b>	<p>À l'exercice d'un bon de souscription de série B, selon les modalités prescrites (dont un prix d'exercice de 15,00 \$), à sa date d'échéance à 17 h (heure de Toronto) ou à tout moment antérieur, le détenteur de ce bon a droit à une part de fiducie. Les bons de souscription de série B qui ne sont pas exercés avant 17 h à la date d'échéance des bons de souscription de série B deviendront caducs. La « date d'échéance des bons de souscription de série B » correspond au cinquième anniversaire de la date de clôture du 25 janvier 2008.</p> <p>Aucune fraction d'un bon de souscription de série B ne sera émise à l'exercice de bons de souscription de série A, et tout droit permettant de recevoir une fraction d'un bon de souscription de série B sera aboli à l'exercice de ces bons de souscription de série A et aucune contrepartie ne sera payable en remplacement de ce bon de souscription de série B.</p>

Le capital du Fonds correspond à son actif net et est composé des parts de fiducie et des bons de souscription émis et des bénéfices non répartis. Le capital du Fonds n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placement du Fonds tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus simplifié.

Chaque part de fiducie représente un intérêt égal et indivis dans l'actif net du Fonds. Chaque porteur de parts a droit à un vote par part de fiducie détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions du revenu net et des gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou liquidation du Fonds, les porteurs de parts de fiducie en circulation auront le droit de recevoir leur quote-part de l'actif restant du Fonds après remboursement de toutes les dettes, règlement du passif et paiement des frais de liquidation. Aucune date de dissolution du Fonds n'est fixée. Le gestionnaire peut toutefois dissoudre le Fonds sans l'autorisation des porteurs de parts s'il est, à son avis, dans l'intérêt du Fonds et des porteurs de parts de le faire.

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

### 5. Capitaux propres (suite)

#### Émis et en circulation

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts de fiducie et de bons de souscription émis et en circulation, ainsi que les capitaux propres.

Parts de fiducie et bons de souscription en circulation	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Parts de fiducie	Bons de souscription de série A	Bons de souscription de série B	Parts de fiducie	Bons de souscription de série A	Bons de souscription de série B
Début de la période	4 650 097	4 033 920	233 040	4 197 977	4 500 000	–
Émis à l'exercice de bons de souscription	3 972 550	–	–	466 080	–	–
Bons de souscription émis (exercés)	–	(3 972 550)	1 986 274	–	(466 080)	233 040
Option de surallocation	–	–	–	–	–	–
Réinvesties	–	–	–	–	–	–
Bons de souscription échus (note 1)	–	(61 370)	–	–	–	–
Nombre racheté	–	–	–	–	–	–
Parts de fiducie rachetées dans le cadre du programme d'achat sur le marché	(66 000)	–	–	(13 960)	–	–
Fin de la période	<b>8 556 647</b>	<b>–</b>	<b>2 219 314</b>	<b>4 650 097</b>	<b>4 033 920</b>	<b>233 040</b>

Capitaux propres (en milliers)	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Parts de fiducie	Bons de souscription de série A	Bons de souscription de série B	Parts de fiducie	Bons de souscription de série A	Bons de souscription de série B
Début de la période	48 371 \$	2 287 \$	– \$	37 288 \$	2 551 \$	– \$
Émis à l'exercice de bons de souscription	47 671	–	–	5 593	–	–
Surplus d'apport (perte) sur les bons de souscription exercés	2 252	(2 252)	–	264	(264)	–
Surplus d'apport (perte) sur les bons de souscription échus et non exercés (note 1)	35	(35)	–	–	–	–
Option de surallocation	–	–	–	–	–	–
Réinvestissement des distributions autres qu'en espèces aux porteurs de parts (note 9)	2 582	–	–	5 350	–	–
Nombre racheté	–	–	–	–	–	–
Parts de fiducie rachetées dans le cadre du programme d'achat sur le marché	(586)	–	–	(124)	–	–
Fin de la période	<b>100 325 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>48 371 \$</b>	<b>2 287 \$</b>	<b>– \$</b>

#### Bénéfices non répartis (déficit cumulé)

Le tableau suivant présente les bénéfices non répartis (le déficit cumulé) :

Bénéfices non répartis (déficit cumulé) (en milliers)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) au début de la période	79 736 \$	21 464 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(4 671)	60 898
Surplus d'apport (perte) sur le rachat de parts de fiducie	(289)	(44)
Distributions aux porteurs de parts (note 9)	(8 623)	(2 582)
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) à la fin de la période	<b>66 153 \$</b>	<b>79 736 \$</b>

#### Valeur liquidative diluée par part de fiducie

Conformément au prospectus simplifié, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part de fiducie et la valeur liquidative diluée par part de fiducie à chaque date d'évaluation. La valeur liquidative diluée par part de fiducie est calculée en ajoutant à la valeur liquidative du Fonds le produit net que le Fonds aurait reçu si tous ses bons de souscription en circulation avaient été exercés, divisé par le nombre de parts de fiducie en circulation plus le nombre de parts de fiducie additionnelles qui auraient été en émission si tous les bons de souscription avaient été exercés. Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, la valeur liquidative diluée par part de fiducie était respectivement de 15,45 \$ et de 20,22 \$.

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

### 5. Capitaux propres (suite)

#### *Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – diluée*

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – diluée » figure dans les états des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré des parts de fiducie en circulation pour la période. Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie reflète l'effet dilutif qu'aurait l'exercice de tous les bons de souscription en circulation et s'établit comme suit :

Nombre moyen pondéré de parts de fiducie	30 juin 2011	31 décembre 2010
Nombre de parts de fiducie en circulation – de base	8 556 647	4 650 097
Dilué		
Nombre moyen de parts de fiducie en circulation au cours de la période	8 111 434	4 225 774
Nombre de parts de fiducie pouvant être émises à l'exercice de bons de souscription de série A	–	4 458 563
Nombre de parts de fiducie pouvant être émises à l'exercice de bons de souscription de série B	2 223 383	2 250 000
Total	<b>10 334 817</b>	<b>10 934 337</b>

#### *Programme d'achat sur le marché*

Conformément aux modalités du prospectus simplifié, le Fonds peut acheter des parts de fiducie aux fins d'annulation à des prix n'excédant pas la plus récente valeur liquidative par part de fiducie calculée et aux conditions fixées par le gestionnaire.

### 6. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part de fiducie et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part de fiducie. La principale raison de l'écart entre l'actif net par part de fiducie selon les PCGR et la valeur liquidative par part de fiducie aux fins des opérations est décrite à la note 2 ci-dessus.

	30 juin 2011	31 décembre 2010
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part de fiducie	18,30 \$	27,34 \$
Actif net selon les PCGR, par part de fiducie	19,46 \$	28,04 \$

### 7. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement du Fonds et du type de placements qu'il effectue.

La gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de titres du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement du Fonds. Les informations propres au Fonds à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité décrite dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers, et l'écart peut être important.

Le gestionnaire maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que le Fonds est géré conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées régulièrement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen des Fonds tous les trois mois.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation contractée avec le Fonds. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal du Fonds. L'exposition au risque de crédit est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débentures). Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement du Fonds est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Par conséquent, pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Le Fonds détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 7. Gestion des risques (suite)

de restrictions. En outre, le Fonds cherche à conserver des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débetures). Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

#### **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

#### **Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises du Fonds variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placements. Les actions étrangères sont également exposées au risque de change puisque leur valeur est convertie en dollars canadiens pour le calcul de leur juste valeur.

### 8. Instruments financiers

#### **Hierarchie des évaluations à la juste valeur**

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que soit présentée l'information concernant les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. Le Fonds utilise les données indiquées ci-après dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour calculer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées, des instruments dérivés négociés en Bourse et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires, ainsi que les données observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables ou ajustées pour tenir compte de facteurs liés à la juste valeur. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de première qualité, certaines actions cotées et des instruments dérivés négociés hors Bourse. Comme les placements du niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité d'après les informations disponibles sur le marché.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

En outre, le classement des instruments financiers dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en fonction de la transparence des données utilisées doit être indiqué. Aucun changement important n'ayant été apporté au classement des instruments financiers du Fonds tel qu'il était indiqué dans les plus récents états financiers annuels audités, ce classement n'est pas présenté dans les états financiers semestriels. Ces états financiers semestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités les plus récents.

### 9. Distributions aux porteurs de parts

De temps à autre, le Fonds peut choisir d'effectuer des distributions aux porteurs de parts de fiducie. Il versera chaque année un revenu pour les besoins de l'impôt et des gains en capital de façon à ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 9. Distributions aux porteurs de parts (suite)

#### a) Distribution spéciale autre qu'en espèces de 2009

En décembre 2009, le gestionnaire a annoncé que les porteurs de parts du Fonds bénéficieraient d'une distribution spéciale autre qu'en espèces d'une valeur de 1,2745 \$ par part de fiducie. Cette distribution autre qu'en espèces a été versée le 15 janvier 2010 aux porteurs de parts inscrits au 31 décembre 2009. Conformément à la déclaration de fiducie, immédiatement après la distribution autre qu'en espèces, les parts de fiducie en circulation ont été regroupées de telle sorte que chacun des porteurs de parts détienne après le regroupement le même nombre de parts de fiducie qu'avant la distribution spéciale autre qu'en espèces.

#### b) Distribution spéciale autre qu'en espèces de 2010

Le 21 décembre 2010, le gestionnaire a annoncé que les porteurs de parts du Fonds bénéficieraient d'une distribution spéciale autre qu'en espèces d'une valeur de 0,55 \$ par part de fiducie. Cette distribution autre qu'en espèces a été versée le 17 janvier 2011 aux porteurs de parts inscrits au 31 décembre 2010. Conformément à la déclaration de fiducie, immédiatement après la distribution autre qu'en espèces, les parts de fiducie en circulation ont été regroupées de telle sorte que chacun des porteurs de parts détienne après le regroupement le même nombre de parts de fiducie qu'avant la distribution spéciale autre qu'en espèces.

#### c) Distribution spéciale en espèces de 2011

Le 21 décembre 2010, le gestionnaire a annoncé que les porteurs de parts du Fonds bénéficieraient d'une distribution spéciale en espèces d'une valeur de 1,00 \$ par part de fiducie. La distribution en espèces a été versée le 14 février 2011 aux porteurs de parts inscrits le 31 janvier 2011.

### 10. Opérations de levier et emprunts

Le Fonds effectue de temps à autre des opérations de levier et des emprunts, dont le montant ne peut dépasser 25 % de sa valeur liquidative. Les opérations de levier et les emprunts sont réalisés par une ou plusieurs ententes de financement, à la discrétion du gestionnaire, et peuvent inclure des facilités de crédit de banques à charte canadiennes, des marges auprès de courtiers inscrits et des ventes à découvert d'obligations fédérales ou provinciales très liquides. Rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de dénouer une position à découvert au moment opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait remplacé un titre emprunté, il conservera un compte auprès du courtier, composé de trésorerie et de titres liquides, de manière à ce que le montant déposé en garantie corresponde au moins à la valeur marchande du titre vendu à découvert. La trésorerie et les titres liquides déposés en garantie relativement à la position à découvert sont inscrits à l'état des titres en portefeuille.

Le Fonds a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 7 000 000 \$ et a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Pour la période close le 30 juin 2011, les emprunts bancaires maximal et minimal du Fonds se sont établis respectivement à néant (7 000 000 \$ au 31 décembre 2010) et à néant (néant au 31 décembre 2010). Le taux d'intérêt moyen pratiqué sur le solde impayé au cours de l'exercice n'est pas disponible (4,0 % au 31 décembre 2010).

Au 30 juin 2011, aucune portion (aucune au 31 décembre 2010) du total de l'actif du Fonds, ou aucune portion (aucune au 31 décembre 2010) de l'actif net, n'avait été financée au moyen d'un emprunt bancaire (aucun emprunt au 31 décembre 2010).

### 11. Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

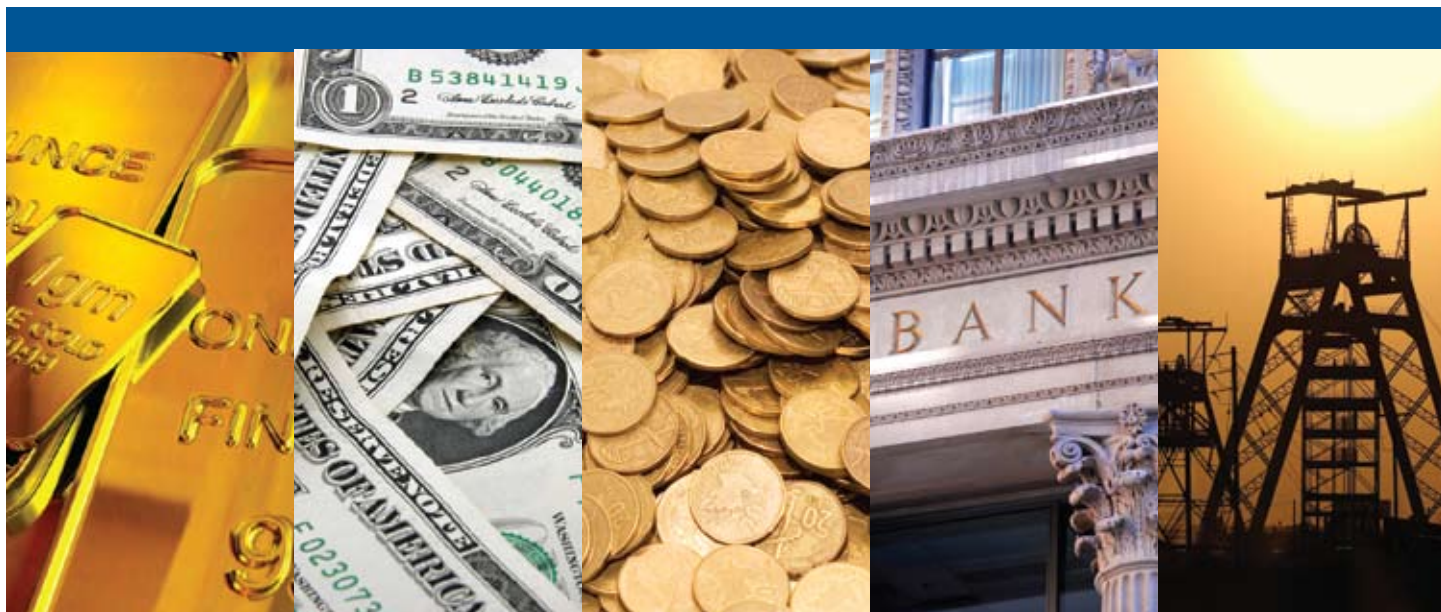
Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ont été remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, en janvier 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le gestionnaire a déjà entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation de leur incidence et en déterminant les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

Le gestionnaire continuera d'évaluer les changements à apporter éventuellement aux états financiers ainsi que leur effet sur les conventions comptables, les fonctions de gestion, les technologies de l'information et les contrôles internes.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers du Fonds auront trait à un supplément d'information et à une modification possible de la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix des parts du Fonds (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne devrait pas changer.

---



**Agent des transferts  
et agent des registres**

**Société de fiducie Computershare du Canada**

100, avenue University  
Tour nord, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**CMP Management**

**Valeurs mobilières Dundee Itée**

Dundee Place  
1, rue Adelaide E., 20<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5C 2V9

**Service à la clientèle**

Tél. : 1-800-268-8186  
[www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca)